Le violentomètre



La violence conjugale En parler, c'est déjà agir

La violence conjugale, c'est quoi?

C'est un ensemble d'actes violents qui peuvent se répéter et risquent de s'aggraver dans le temps. La violence peut exister dans toute relation de couple (mariage, concubinage, PACS, ex conjoint(e), ex concubin(e)...). C'est un comportement inacceptable et puni par la loi.

Le consentement, c'est quoi?

C'est le fait de donner son accord de manière consciente. libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Il est possible de revenir sur son choix quand on le souhaite et selon les raisons qui nous sont propres. sans subir de pressions ni se justifier.

Télécharger le dépliant







Les différentes formes de violences

Les violences psychologiques: humiliations, dénigrement, harcèlement, chantage, interdictions, cyberharcèlement, «raids numériques» sur les réseaux sociaux...

Les violences verbales : insultes, cris, menaces...

Les violences économiques : privation de ressources financières...

Les violences physiques : coups, brûlures, bousculades. agressions avec ou sans armes...

Les violences sexuelles : viols, pratiques imposées ou dégradantes, relations sexuelles contraintes...

Les cyberviolences : contrôles des téléphones, harcèlement par multiplication des SMS et des mails, obligation de partager codes et mots de passe, mise en place de logiciels espions, menace de diffusion d'images intimes

D'autres formes de violences sont possibles :

entrave aux soins ou aux démarches administratives. administration de substances nuisibles, désinformation, harcèlement de rue, voyeurisme...

Numéros nationaux utiles

Violences femmes info (appel gratuit 7j/7, 24 h/24).... **SOS Viols Femmes Informations** (appel gratuit du lundi au vendredi de 10 h à 19 h) ... 0800 05 95 95 Violences Numériques.....

Allo Service Public.... Numéro unique d'accès au droit..... Enfance en danger.....

Écoute violences femmes handicapées....

..01 40 47 06 06

Pour les auteurs

« J'arrête d'être violent ».................................. 08 019 019 11

arretonslesviolences.gouv.fr









J'ai besoin d'être mise en sécurité



45 rue Belle Isle - Metz	0	3 8	7 10	3 17	17
→ Intervenants sociaux					
→ Psychologues					

Brigade de Gendarmerie

→ Intervenants sociaux06 07 15 09 28

Trouver une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police à proximité en flashant le QR code.

Signaler en ligne sur

■ www.service-public.fr/cmi



J'ai besoin d'un hébergement d'urgence

Dispositif mobile spécifique aux violences conjugales......115

ou

Contacter votre assistante sociale

Numéros d'urgence

Numéro d'appel d'urgence unique européen112		
SAMU	15	
Pompiers	18	
Police/Gendarmerie	17	

J'ai besoin d'informations juridiques



Tribunal Judiciaire de Metz

même bloqué ou sans crédit.

Bureau d'aide aux victimes au Tribunal Judiciaire de Metz (CIDFF). Tous les jours 13 h - 16 h 30 sans rendez-vous

CIDFF de Metz-Thionville

Association d'aide aux victimes......03 87 76 03 48

→ Permanences décentralisées : se renseigner auprès du CIDFF

AIEM - Inform'elles

→ Permanence d'avocat le 2° mardi du mois 13 h 30 - 17 h 30 sur rendez-vous.

→ Permanences juridiques et aide aux victimes assurées par l'association CIDFF 3 lundis par mois 14 h - 17 h sur rendez-vous.

J'ai besoin de soins



Hôpital Mercy

1 allée du Château - Ars Laquenexy.......03 87 55 31 31 (Possibilité de porter plainte de manière simplifiée)

Hôpital Claude Bernard

Unité de Consultation Médico-Judiciaire (UMJ)

Pour obtenir un certificat médical de constatations (éléments de preuve utiles dans le cadre d'une procédure judiciaire)

Centre de Santé Sexuelle (ex-CPEF)

→ Département de la Moselle......03 87 37 83 35

J'ai besoin d'un accompagnement médico-social

Centre Moselle Solidarités

Service social polyvalent et Services de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Sainte-Barne (quartiers Sablon, Magny

Ganite Baibe (qual tiol o oubli	on, magny,
Metz Nord et Metz Ville)	03 87 21 56 57
→ Saint-Thiébault (quartiers de	Vallières,
Les Bordes, Bellecroix)	03 87 35 02 90
→ Metz Est	03 87 78 06 00
→ Montigny-lès-Metz	03 87 66 13 00
cms.montigny@moselle.fr	r
Moinny	02 27 2/, 20 00

Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)

→ Metz: 24 rue du Wad-Billy → Marly: 8 rue des Écoles				
→ Montigny-lès-Metz: 9 rue du Général Pougin 03 87 55 74 47				
→ Woippy: 3 rue du Chapitre				

Pour les autres communes, contactez votre mairie.

Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes de la Moselle (CRIP57) 119 03 87 56 87 50

crip57@moselle.fr

Assistantes sociales ou infirmières

de l'Éducation Nationale présentes dans certains collèges ou lycées de vos enfants

Maison de Protection des Familles (MPF57)

mpf.ggd57@gendarmerie.interieur.gouv.fr



APF France Handicap Moselle......03 87 75 58 32

dd.57@apf.asso.fr